

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20170413-D2017137B-DE.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 20 Absents : 7

dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants: 27

- dont « pour »: 27 - dont « contre »: 0 -

- dont abstention 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES: Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M.BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2017/137

OBJET: COLLECTE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS: AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC ECO DDS

Le Conseil de Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU la convention initiale signée avec l'Eco organisme ECO DDS le 16/10/2014;

CONSIDERANT que suite à cette fusion il y a lieu de signer un avenant à la convention initiale avec l'éco organisme ECO DDS;

Entendu l'exposé, Après délibéré,

- > APPROUVE le présent avenant de convention entre ECO DDS et la CCVUSP
- > **AUTORISE** la Présidente à signer le présent avenant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> La Présidente, Mme Sophie VAGINAY.